

La première chose qu'aient faite les Allemands, une fois maîtres de de l'Alsace-Lorraine, ç'a été de décréter la fondation d'une Université à Strasbourg, sous le nom d'Université Empereur-Guillaume. Les bâtimens de l'université et ses annexes couvrent une superficie de quatorze hectares. Une somme de quatorze millions a été employée aux frais de construction et de premier établissement. L'Université Empereur-Guillaume jouit d'un budget annuel de douze cent mille francs dont huit cent mille francs sont fournis par le Reichstag de l'empire d'Allemagne et quatre cents mille francs par le Landesauschuss d'Alsace-Lorraine. Ce n'est pas ici le lieu de décrire à fond le mécanisme d'une Université allemande, d'en faire l'examen critique et philosophique. Je veux seulement, à propos de Strasbourg, en signaler quelques traits. Le personnel enseignant de l'Université Empereur-Guillaume ne comprend pas moins de 98 maîtres : 60 professeurs ordinaires, 17 professeurs extraordinaires, 18 *privatdocent*, 3 *lectors*. Ces maîtres, on le voit, ne portent pas tous le même titre. Ils ne jouissent pas tous non plus des mêmes droits et des mêmes attributions. Ils ne sont pas tous liés à l'Université Empereur-Guillaume ou à l'Etat d'Alsace-Lorraine par le même contrat et les mêmes attaches. Ils ne reçoivent pas tous les mêmes émolumens. Ils ne font pas tous le même nombre de leçons, ni des leçons de même ordre et de même genre. Ils n'ont pas tous la même somme d'heures de travail à l'Université. L'effectif des professeurs des diverses Facultés et des diverses catégories n'a pas été fixé pour toujours une fois pour toutes par un décret constitutif. Quand on nomme un professeur ordinaire, c'est un professeur qu'on nomme, ce n'est pas un chaire vacante à laquelle on pourvoit ; on le nomme à cause de ses travaux propres, de ses mérites personnels, de sa réputation acquise, non par suite de vacance de chaire. Telle branche, toute particulière de la science, aura trois professeurs, qui l'enseigneront en même temps, s'il existe trois hommes capables et en renom dans cette partie du domaine scientifique, et si l'Université ou le statthalter d'Alsace-Lorraine a eu l'envie et trouvé le moyen de les fixer tous trois à Strasbourg ; la même branche de la science ne sera enseignée spécialement par personne, elle restera confondue dans un autre enseignement plus général, si l'on ne trouve pas suffisamment instruits et habiles les candidats qui pourront se présenter pour l'enseigner. Il est des maîtres qui n'ont d'autre traitement que les rétributions particulières que leur payent les étudiants et auditeurs bénévolement inscrits à leur cours ; il en est qui touchent de l'Université deux ou trois mille francs par an, et rien de plus ; il en est, comme M. Fettig, le chimiste, à qui l'Université assure un émolument de trente mille marks (trente-sept mille cinq cents francs). Le chiffre habituel d'appointemens, pour un *ordentlicher Professor*, varie de dix à douze